

Règlement intérieur de l'Association Loi 1901

Aventures Canines

Club d'éducation et d'activités sociales pour chiens et maîtres

1. L'esprit du club

Notre club est créé comme un lieu positif et agréable où maîtres et chiens se rassemblent et participent à des activités d'éducation et de formation. Notre objectif est de tisser entre maîtres formés et chiens équilibrés de forts liens de respect et de tendresse.

Chacun contribuera à la préservation de cette ambiance d'ouverture et de convivialité en respectant les autres et l'effort qu'ils font, en venant travailler au club, pour le bien-être de leur chien.

Le respect du chien et la confiance étant la base de l'éducation dispensée au club, aucune brutalité envers le chien ne sera tolérée sous peine d'exclusion du club.

2. Adhésion au club

L'adhésion au club est ouverte à tout propriétaire de chien quel que soit sa race, avec ou sans pedigree, qui veut passer des moments actifs avec son compagnon canin.

La seule exception sont les chiens de 1ère catégorie, chiens d'attaque, que nous ne pouvons pas accepter pour de raison d'assurance.

La demande d'adhésion doit être accompagnée des documents suivants :

- La feuille d'inscription remplie et signée (à retirer au club ou à télécharger sur notre site www.caniventure.com)
- Une photocopie de la carte d'identité du chien (tatouage ou puce électronique)
- Une photocopie de l'attestation assurance responsabilité civile indiquant que le chien est bien pris en compte
- Un chèque pour le règlement de la cotisation (montant affiché au club et sur www.caniventure.com)

Pour les chiens de 2^{ème} catégorie en conformité avec la loi du 6 janvier 1999 :

- Une photocopie du certificat de vaccination antirabique à jour
- Attestation d'assurance spécifique
- Attestation de déclaration en mairie

Les éventuels coûts des licences de compétition, des inscriptions aux concours et aux autres activités externes, ne sont pas compris dans l'adhésion.

En remerciement du temps et de l'énergie qu'ils consacrent à la vie du club, les membres du comité sont exonérés de cotisation pour leur premier chien.

3. Chiens à tendance agressive

Si votre chien a une tendance à être agressif envers d'autres chiens ou personnes, nous vous encourageons à venir pour une évaluation du comportement de votre chien. Si le problème d'agressivité n'est pas trop grave pour le travail en groupe, vous serez bienvenus aux leçons et activités du club.

Afin que nous puissions vous accueillir dans les meilleures conditions, nous vous demandons de signaler impérativement avant la leçon que vous avez un chien à tendance agressive. Il sera tenu en laisse et portera une muselière à moins que le moniteur ne vous autorise expressément à les retirer.

4. Avant la séance

Avant toute activité, sortez votre chien pour qu'il puisse faire ses besoins et se défouler afin de pouvoir mieux se concentrer sur son travail après.

Nous vous demandons de laisser votre voiture à l'extérieur de l'enceinte du club, sans gêner la circulation, par exemple sur le parking près de la mairie. Pensez à refermer tous les portails derrière vous pour que les chiens déjà présents ne puissent pas sortir.

Par respect pour le moniteur et les autres participants, merci d'arriver quelques minutes en avance et d'aider à sortir le matériel pour que la séance puisse commencer à l'heure et progresser sans interruption.

5. Sur le terrain

5.1. A emmener

Le participant doit venir équipé avec ce dont le chien aura besoin pour travailler (collier et laisse, friandises et jouets, longe...). N'oubliez pas les sachets pour les accidents de propreté.

Des chaussures et habits adaptés au temps sont conseillés pour le propriétaire, ainsi qu'une boisson durant les périodes chaudes (il y a sur place de l'eau pour les chiens).

5.2. Accès au terrain

Pour la sécurité et la concentration des autres participants, il est interdit d'emmener aux séances:

- *Des chiens malades (toux, vomissements, diarrhées...)*
- *Des chiens jugés dangereux et non maîtrisés par leur conducteur*
- *Des chiennes en chaleur*

Pour tous chiens, le conducteur doit avoir au moins 14 ans ou être accompagné et surveillé par un adulte.

Pour les chiens de 2^{ième} catégorie en conformité avec la loi du 6 janvier 1999, les muselières sont obligatoires et les conducteurs doivent être majeurs.

Quand une séance a commencé, le retardataire doit attendre que le moniteur l'autorise à entrer sur le terrain.

Avec l'accord préalable du moniteur, vous pouvez emmener des visiteurs, y compris des mineurs, pour observer les séances. Cependant, le terrain du club est un lieu de travail pour les équipes chien – maître, nous vous demandons donc de bien rappeler à vos invités de rester discrets et sur les cotés du terrain (à l'extérieur pour le terrain d'Agility). Le club ne prendra aucune responsabilité pour des personnes non membres présentes sur le terrain.

Pour raison d'assurance, seul les chiens inscrit dans le club peuvent entrer sur les terrains du travail et participer dans les séances.

5.3. Respect pour le travail

Le terrain du club est un lieu d'amitié, de sécurité et de concentration pour nos chiens. Aucun chien ne doit avoir de raison de se sentir provoqué par l'impolitesse ou la brutalité d'autres chiens.

Vous êtes responsable de votre chien et de son comportement vis-à-vis d'autres personnes et d'autres chiens. Vous vous assurerez que votre chien ne se comporte pas d'une manière qui provoque l'animosité, dérange ceux qui travaillent ou anéantit l'harmonie du groupe.

Si votre chien est trop brutal ou ennuie d'autres chiens plus calmes, merci de le rappeler. Si votre chien s'excite trop ou aboie pendant que les autres travaillent, calmez-le ou sortez en attendant. Si vous voulez des conseils sur la façon d'adresser des comportements gênants, parlez aux moniteurs: ils sont là pour ça.

Evidement, les mêmes règles s'appliquent aussi aux participants humains. Nous encourageons une vie sociale active dans le club, mais pas pendant les périodes de travail. Sortez du terrain de travail pour converser pendant les moments d'attente.

Pour des séances efficaces, il est demandé à tous les participants d'aider à mettre le matériel en place avant les leçons et à le ranger après.

5.4. Respecter la propreté

Si les chiens ont été sortis pour faire leurs besoins avant les séances, nous devrions avoir peu d'accidents de propreté sur le terrain.

Si cela arrive malgré ces précautions, ramassez avec un sac plastique et jetez pour que nous puissions travailler sur un terrain toujours propre.

Évitez aussi de laisser votre chien vider sa vessie sur le terrain afin de ne pas perturber le travail des autres. Surtout l'urine sur les obstacles d'Agility doit être impérativement et immédiatement nettoyée à l'eau.

Merci de ne pas fumer dans l'enceinte du club.

6. Responsabilité

Le club est assuré avec une assurance responsabilité civile qui couvre, selon les conditions l'assurance, le cas où un adhérent ou son chien est blessé à cause d'une erreur ou d'une négligence de notre part.

Par contre, les accidents corporels ou matériels survenant en dehors des terrains d'entraînement où avant ou après les séances, sont couverts par les assurances et la responsabilité civile des adhérents (y compris les aires de détente, piquets d'attache et parking, et pendant les moments de repos). Tous adhérents doit donc avoir une assurance responsabilité civile où son chien soit tenu en compte.

Aventures Canines ne peut jamais, quelles que soient les circonstances, être tenu responsable dans d'autres cas ou pour un montant supérieur que sont couvert par notre assurance tel que posté sur notre site www.caniventure.com. Pour toute demande de compensation, l'adhérent doit s'adresser directement à l'assureur.

7. Information

Toutes informations sur les activités du club, y compris le planning, les horaires, la cotisation, l'administration etc. sont postées sur notre site web : www.caniventure.com.

Les membres qui veulent recevoir des informations régulières sur le planning mensuel, la vie du club, les événements etc., peuvent s'abonner à la newsletter envoyée par e-mail.

8. Contestations

Pendant une séance du club, le moniteur a tout pouvoir pour décider par exemple si un chien, quel que soit sa race, doit être muselé ou s'il est trop dangereux ou trop mal maîtrisé pour pouvoir participer.

Des décisions à plus long terme sont traitées et résolues par le comité.

9. Administration du club

L'association est uniquement animée par des bénévoles et gérée par un comité avec des membres élus en assemblée générale pour 6 ans, rééligible par moitié tous les 3 ans. Une assemblée générale des membres à jour de leur cotisation sera organisée chaque année en Septembre.

Le règlement intérieur pourra être modifié à tout instant après lecture et vote du comité.

Revu, corrigé et validé par les membres du comité d'Aventures Canines le 12 septembre 2009 après l'assemblée générale.

Frédéric Bonnet
Président

Paulette Debray
Secrétaire-Trésorier

Sabine Ehlers
Responsable d'Activités